



Apave Exploitation France
Nîmes Formation
7 ROUTE DE LA GRANDE TERRE
ZONE EURO 2000
30132 CAISSARGUES

Tel : 0466689090
Fax : 0466680726

N° Client : 500101344

LES INTERIMAIRES PROFESSIONNEL
A l'attention du responsable formation
32 RUE ROBERT MALLET STEVENS LIP NIMES
30900 NIMES

CAISSARGUES, le 31 août 2026

Stage : LMP013-0868 CACES® R486 Plateformes Élévatrices Mobiles de Personnel (PEMP) - Initial
Cat. A et B - formation préparatoire et passage du CACES®

Du 07/09/2026 au 09/09/2026

Lieu : APAVE CENTRE DE FORMATION DE LAUDUN
AVENUE PAUL SABATIER
ZI PORT DE L ARDOISE
30290 LAUDUN L ARDOISE

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous adresser ci-joint la Convention de formation professionnelle continue relative au stage référencé ci-dessus.

Afin de vous donner entière satisfaction quant à l'organisation de cette action de formation, nous vous remercions de bien vouloir nous retourner un exemplaire de la convention dûment complétée et signée soit par retour de mail ou soit par courrier à :

Apave Exploitation France
Nîmes Formation
7 ROUTE DE LA GRANDE TERRE
ZONE EURO 2000
30132 CAISSARGUES

Vous en souhaitant bonne réception,

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

M GOUSSET Thibault
Directeur Formation



**Convention de Formation Professionnelle Continue
N° Session : LMP013-0868**

Entre les soussignés :

Apave Exploitation France
6 rue du Général Audran
92412 COURBEVOIE CEDEX
SIRET : 903869618 00012
Déclaration d'activité enregistrée sous le N° 11 92 24963 92
auprès de la préfecture de la région Ile-De-France
Représenté par M GOUSSET Thibault, Directeur Formation

Et :

LES INTERIMAIRES PROFESSIONNEL
32 RUE ROBERT MALLET STEVENS LIP NIMES
30900 NIMES

est conclue la convention suivante, en application des dispositions de la partie VI du code du travail portant organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de la formation professionnelle tout au long de la vie.

Article 1 – Objet de la convention

En exécution de la présente convention 26117991-1, Apave Exploitation France s'engage à organiser l'action de formation suivante

- Intitulé de l'action : CACES® R486 Plateformes Élévatrices Mobiles de Personnel (PEMP) - Initial Cat. A et B - formation préparatoire et passage du CACES®
- Référence de l'action : LMP013-0868

Le programme détaillé de l'action de formation figure en annexe.

Article 2 – Nature et caractéristiques de l'action de formation

Les actions envisagées entrent dans l'une des catégories prévues à l'article L.6313-1 et suivants du Code du Travail.

- ☒ Les actions de formation ;
- ☐ Les bilans de compétences ;
- ☐ Les actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience, dans les conditions prévues au livre IV de la présente partie ;
- ☐ Les actions de formation par apprentissage.

Date de la session : Du 07/09/2026 au 09/09/2026

- Durée : 3 jour(s) soit 21 heure(s)
- Lieu : APAVE CENTRE DE FORMATION DE LAUDUN
AVENUE PAUL SABATIER
ZI PORT DE L ARDOISE
30290 LAUDUN L ARDOISE
- Effectif : 1
- Noms des participants M COLLEREY Dylan

Modalités de sanction de la formation : Une attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation sera remise au stagiaire à l'issue de la formation.

Article 3 – Dispositions financières

En contrepartie de l'action de formation réalisée, LES INTERIMAIRES PROFESSIONNEL s'engage à verser à Apave Exploitation France une somme correspondant aux coûts suivants :

Libellé	Montant
FPE-Tarif Inter	1 069,00
T.V.A. au taux en vigueur :	20,00 %
Total général T.T.C. :	1 282,80 € T.T.C.

Apave Exploitation France, en contrepartie des sommes reçues s'engage à réaliser l'action prévue dans le cadre de la présente convention ainsi qu'à fournir tout document et pièce de nature à justifier la réalité et la validité des dépenses de formation engagées à ce titre.

Article 4 - Résiliation de la convention

Toute annulation de Formation par LES INTERIMAIRES PROFESSIONNEL doit être communiquée par écrit à Apave Exploitation France au minimum 13 (treize) jours ouvrés avant le début de celle-ci. Dans ce cas, LES INTERIMAIRES PROFESSIONNEL conserve la faculté de demander à Apave Exploitation France le report ou l'annulation de :

- l'inscription du ou des stagiaires pour les Formations Inter ;
- la réalisation d'une ou de plusieurs Formations Intra.

Passé ce délai Apave Exploitation France facture à LES INTERIMAIRES PROFESSIONNEL y compris lors du financement prévu initialement par un Organisme financeur, à titre de dédit, une somme égale à 30% du montant de la formation pour une annulation entre le 13ème et le 7ème jour avant le début de celle-ci, de 50% du montant de la formation pour une annulation entre le 6ème et le 2ème jour, et de 100% de ce montant pour une annulation 2 jours ouvrés avant le début de la formation. Ce dédit fait l'objet d'une facturation distincte de celle de la convention de formation.

Apave Exploitation France se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler la Formation si l'effectif est insuffisant pour permettre sa conduite pédagogique. Dans ce cas, Apave Exploitation France informe LES INTERIMAIRES PROFESSIONNEL dans les plus brefs délais.

Article 5 – Date d'effet et durée de la convention

La présente convention prend effet à compter de la date de sa signature pour s'achever à la fin de la réalisation de l'action de formation. Les actions de formation doivent se dérouler au cours de cette période de validité.

Article 6 – Différends éventuels

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal de commerce du siège social Apave Exploitation France est seul compétent pour régler le litige.

Fait à CAISSARGUES le 31 août 2026

Pour LES INTERIMAIRES
PROFESSIONNEL,
Visa et cachet :

Pour Apave Exploitation France

M GOUSSET Thibault
Directeur Formation



Un exemplaire signé de la convention est à retourner par retour de mail ou par courrier à :
Apave Exploitation France
Nîmes Formation
7 ROUTE DE LA GRANDE TERRE
ZONE EURO 2000
30132 CAISSARGUES

Les Conditions Générales de Ventes Apave :

<https://console-espaceclient.apave.com/doc/cgv/france/formation/2026-06-01/fr/cgv-formation-france-55kp.pdf>



CACES® R486 Plateformes Élévatrices Mobiles de Personnel (PEMP) Initial Cat. A et B - formation préparatoire et passage du CACES®

3 jours - 21 heures - Ref. LMP013 - Formacode : 31715

OBJECTIFS

- Conduire en sécurité une Plateforme Élévatrice Mobile de Personnel cat A et B
- Obtenir le CACES®

PUBLIC CONCERNÉ

- Toute personne peu ou pas expérimentée dans la conduite de PEMP catégorie A et B
- Nous contacter en cas de difficulté à la lecture ou à la compréhension du français

PRÉREQUIS

- Pas de prérequis nécessaire

PROFIL DU FORMATEUR

- Formateur expérimenté dans l'enseignement à la formation préparatoire du CACES® R486, et qualifié selon le processus Qualité Apave

RECYCLAGE

- 5 ans

MOYENS TECHNIQUES & PÉDAGOGIQUES

- Formation théorique en autonomie réalisée pendant les temps morts de la formation pratique à l'aide d'outils digitaux et supervisée par le formateur
- Formation pratique réalisée en sous groupes sur une plateforme d'évolution pratique certifiée CACES®
- Passage du Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité CACES®

MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ACQUIS

- Contrôle des connaissances théoriques sous forme de QCU
- Évaluation des savoir-faire pratiques

DOCUMENTS DÉLIVRÉS SUITE À L'ÉVALUATION DES ACQUIS

- CACES® et avis d'aptitude à la conduite en sécurité (document modèle prérédigé à compléter par l'employeur lui permettant de délivrer l'autorisation de conduite)

PROGRAMME

Apports théoriques

Dispositions réglementaires

- Connaître le cadre réglementaire du certificat
- La prévention au travail
- Devoirs et responsabilités des acteurs de la prévention au travail
- Le CACES® et l'autorisation de conduite

Technologie des PEMP

- Description et classification des PEMP
- Etapes de prises et fin de poste
- Éléments constitutifs et l'environnement de travail d'une PEMP

Règles de conduite

- Les risques d'accidents avec une PEMP
- Les gestes de commandement
- Déplacement et manœuvre d'une PEMP
- Choix d'une PEMP et examen d'adéquation en fonction des travaux à réaliser

Vérifications et entretien de la PEMP

- Prise de poste et fin de poste
- Entretien de premier niveau

Formation pratique

- Contrôle visuel de l'état de la PEMP
- Bon fonctionnement des dispositifs de sécurité
- Reconnaissance de l'environnement de travail
- Mises en situations d'utilisation dans diverses situations professionnelles
- Gestes de commandement et de communication
- Réalisation d'exercices de difficulté croissante adaptés à la catégorie de la PEMP utilisée
- Manœuvres de secours et de dépannage
- Déplacements et manœuvres dans des endroits restreints
- Contrôles de fin de poste
- Compte rendu des anomalies constatées

Nota :

- La formation ne se substitue pas à l'obligation de l'employeur de former les opérateurs à l'utilisation en sécurité des Équipements de Protection Individuels (EPI) contre les chutes
- Il est conseillé à l'employeur de s'assurer de l'aptitude médicale du stagiaire à participer à la formation.
- Les stagiaires doivent venir avec leurs EPI (tenue de travail, chaussures de sécurité, casque avec jugulaire, vêtement haute visibilité, gants de manutention, harnais antichute équipé)

LE  APAVE

- + Théorie réalisée en autonomie pendant les temps morts de la formation pratique
- + Pratique réalisée en sous-groupe
- + Possibilité de réaliser la formation au port du harnais antichute en sécurité dans une PEMP en amont de la formation
- + Plus de 75 centres de formation en France